



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

aides à domicile

Question écrite n° 12177

Texte de la question

M. Robert Lamy appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur les inquiétudes des personnes âgées, des salariés et des responsables d'association d'aide à domicile, suite aux mesures prises par la loi de finances pour 1998, alourdissant les charges sur les salaires. L'aide et les soins à domicile regroupent près de 13 000 professionnels. Une étude de l'INSEE de 1996 indique que 3 millions et demi de ménages sont concernés par les services de proximité et que 2,2 millions de ménages comportent au moins une personne dépendante. Il lui demande quelles mesures elle entend prendre pour permettre aux associations d'aide à domicile de continuer leur mission, au service de ces personnes, qui sont près de 500 000 à vivre et à être soignées à domicile, malgré leur situation de dépendance, de handicap ou de maladie.

Données clés

Auteur : [M. Robert Lamy](#)

Circonscription : Rhône (8^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 12177

Rubrique : Professions sociales

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 mars 1998, page 1579